

La France « ..mère des armes et des lois » le doit mais le peut-elle ?

La Cour pénale internationale est loin d'avoir atteint sa maturité, sa légitimité est encore fragile, mais quelle autre juridiction serait en mesure d'y répondre en faisant la lumière sur les crimes commis et en jugeant les responsables ?

** François Zimeray et Catalina de la Sota sont avocats au Barreau de Paris. Ils viennent de déposer une plainte entre les mains du Procureur de la Cour Pénale Internationale au nom de victimes déplacées de force du Haut-Karabagh et réfugiées en Arménie.*

sources : presse
<https://www.lepoint.fr/debats/c-est-a-la-france-de-saisir-la-justice-internationale-pour-les-crimes-commis-au-haut-karabakh>

JP D.